AUBIAC

Bulletin Municipal

Décembre 2020

Mairie : 05 53 67 85 52 Courriel : commune.aubiac@collectivite47.fr

Site Internet : www.commune-aubiac.fr

Ouverture au public : Mardi Vendredi de 14h à 18h / Jeudi de 14h à 19h / Mercredi de 9h à 12h

Ouverture de l'Agence Postale Communale : du mardi au samedi de 9h30 à 12h

Responsable de la Publication : Jean Marc Causse - Photos et mise en page : Commission Communication

Numéro SPÉCIAL ASSOCIATIONS

INFORMATIONS

Peggy LAMOUROUX
(Départ)

Annie RAMON
(Arrivée)

Nous avons le plaisir d'accueillir **Annie Ramon**, en tant que responsable des services de la commune d'Aubiac.

Forte d'expériences professionnelles acquises au sein du Conseil Départemental de la Sarthe puis auprès des communes voisines du Fréchou et du Saumont, détentrice du diplôme universitaire de carrière territoriale en milieu rural, Annie assure depuis le mois de juin le remplacement de **Peggy Lamouroux**, mutée à Albret Communauté après sept années de collaboration loyale et efficace.

Nous souhaitons un plein épanouissement et une pleine réussite à toutes les deux dans leurs postes respectifs.

Pour vos colis, recommandés, affranchissements,...
Pensez à votre AGENCE POSTALE COMMUNALE !!!
Ouverture : du mardi au samedi de 9h30 à 12h

ETAT CIVIL

NAISSANCES Hors Commune :
26 décembre 2019 : RAYNAL CUESTA Timéo, Pascal, Bernard
7 Janvier 2020 : BARRE Maxime, André, William
9 Avril 2020 : BOURGUET HOANG Zoë, Haï
9 Avril 2020 : LIMOUR Marlon, Naël
12 Avril 2020 : MANDILE Léo
30 Mai 2020 : CASSAN Hugo
21 Juin 2020 : BIGOT Esther
3 Août 2020 : PHILIPPEAU Naël, Jean, Ahmed

MARIAGES :
26 Septembre 2020 :
CHATAIN-REMAZEILLES Sébastien, Mickaël et BOURG Stéphanie, Magalie
10 Octobre 2020 :
BROUAT Jonathan, Jérôme, Gervais et MASSOU Gaëlle

PACS :
19 Juin 2020 :
DAL ZOVO Michel, Augustin et ROUQUET Sophie, Marguerite, Hélène
10 Octobre 2020 :
DE SOUSA Philippe, Carlos et SOMOGYI Cindy, Suzanne
6 Novembre 2020 :
PUJOL Julien, Adrien, Jacques et REVERTE Julie, Sophie, Virginie

DÉCÈS :
8 Janvier 2020 : LARRIEU Aline
13 Mars 2020 : DUGENY Arthur
3 Avril 2020 : GADOUIN ép MARTIN Danièle, Paule, Jeanne
25 Juin 2020 : SEGOVIA veuve CRESPO Maria-Del-Carmen
12 Juillet 2020 : HUGUET RAMPLAN Yves, Henri
10 Septembre 2020 : GUICHARD veuve SEAUT Jeannine
6 Octobre 2020 : FRANCIONI Pierre, Marie, René
4 Novembre 2020 : CUESTA Daniel, Paul, André

Le PERSONNEL MUNICIPAL

DIRECTRICE des SERVICES

Annie RAMON

Les AGENTS du SECRETARIAT

Laetitia TARZARIOL

Patricia MUNICO

Les AGENTS du PERISCOLAIRE

Alexandra BOYER
Directrice Accueil Périscolaire

Isabelle VIGUIE
ATSEM
Directrice Adjointe Accueil Périscolaire

Cécile CASONATO
Animatrice

Corine ELIRO
Animatrice

Maxime CASSANT
Animateur

Aurelie BELLEUX
Cantinière

Les AGENTS TECHNIQUES

Eric BERNIES

Denis HENIN

COMMÉMORATIONS

Même si les enfants de l'école et les habitants n'ont pas pu y assister en raison du confinement, la municipalité d'AUBIAC a tenu à honorer les commémorations du 8 Mai 1945 et du 11 Novembre 1918, dans le respect du protocole sanitaire en vigueur.

Le devoir de mémoire a ainsi été respecté.

8 Mai

11 Novembre

Le MOT du MAIRE

Le 15 mars 2020 vous avez été plus de **72 %** à placer en tête des élections municipales la liste **«Poursuivons ensemble l'avenir d'Aubiac »,** que j'ai eu l'honneur de mener, et à confirmer votre volonté de prolonger les orientations que nous vous proposions.

Nous vous remercions de cette marque de **confiance** qui nous touche profondément et confirme le bien fondé de notre entier **engagement** pour vous et notre chère commune.

Nous saluons les élus de la liste opposée et à travers eux les Aubiacais qui n'ont pas voté pour nous et leur faisons part de tout notre respect.

Notre élan a été freiné par la crise sanitaire sans précédent qui a frappé notre pays et le monde. Nous traversons une période difficile, anxiogène, et pour certains douloureuse. Nous avons vécu deux mois de confinement durant lesquels vous vous êtes montrés non seulement responsables et solidaires, mais également novateurs. Aujourd'hui encore, des initiatives citoyennes ont vu le jour et ont permis de développer une véritable solidarité locale.

Beaucoup d'entre vous ont continué à travailler au service des autres. Professionnels de la santé, personnels des structures d'aide à domicile, bénévoles des associations, enseignants, personnel municipal. Vous êtes restés mobilisés pour nous et nous vous en sommes tous extrêmement reconnaissants.

Nous devons apprendre de cette épreuve et regarder à demain pour continuer à construire notre avenir. Dans ce monde où le mécontentement est le plus souvent exprimé on se doit d'être animé par d'autres sentiments, ceux-là même qui tiennent compte des vraies priorités de la vie.

Aujourd'hui, le virus est toujours présent. Il nous faut donc continuer à appliquer les gestes barrières pour en réduire sa circulation et enrayer les effets de sa propagation.

Dans ce contexte très flou, il y a heureusement des choses essentielles qui se sont révélées, notre capacité à réagir et à se soutenir.

Le protocole, assoupli durant l'été, a permis à tous les élèves de faire une rentrée presque normale et aux associations de redémarrer progressivement leur activité dans le respect des normes d'utilisation des salles. Je tiens à remercier tous les enseignants et le personnel communal pour le professionnalisme dont ils font preuve au quotidien dans la gestion de cette crise sanitaire.

Après leur prise de fonction, vos élus se sont engagés dans les différentes commissions communales, communautaires, syndicales, et œuvrent au quotidien dans les missions qui sont les leurs.

Vous pouvez compter sur nous pour faire preuve de responsabilité et d'audace, de créativité afin d'être à la hauteur des enjeux qui se posent.

Nous vous informerons pas à pas de l'évolution des projets que nous vous avons proposés, et que vous avez accueillis avec un score sans précédent.

N'hésitez pas à consulter nos actualités sur le site www.aubiac et à vous abonner gratuitement à l'application *Panneau Pocket* regroupant l'ensemble des informations essentielles de la vie de votre commune.

Comme durant les mandats précédents, nous restons à votre service et à votre disposition, forts de votre confiance renouvelée.

En vous remerciant pour le civisme, la discipline et la solidarité dont vous faites preuve, je vous souhaite dès à présent d'agréables fêtes de Noël et de la St Sylvestre.

Bonne et heureuse année 2021.

Votre bien dévoué, **Jean-Marc CAUSSE**

Le Conseil Municipal et moi-même serions heureux de vous retrouver à la salle des fêtes,

le Dimanche 10 janvier 2021 à 17h00

afin de vous présenter le travail de votre municipalité

et d'échanger nos vœux pour commencer cette nouvelle année dans la convivialité.

(Sous réserve d'autorisation préfectorale en raison du COVID19)

Territoire d'énergie Lot-et-Garonne (TE 47), anciennement Syndicat départemental d'électricité et d'énergies (Sdee 47), a un nouveau président depuis le 27 juillet 2020 en la personne de **Jean-Marc Causse**. Le maire d'Aubiac succède à Jean Gallardo, entré en fonction en 2001.

Créé en 1953, **TE 47** est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui regroupe aujourd'hui l'ensemble des 319 communes du Lot-et-Garonne

TE 47 est l'unique autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité en Lot-et-Garonne. Par délégation de ses communes adhérentes, **TE47** est propriétaire des réseaux basse et moyenne tension du département et à ce titre assure des missions de maitre d'œuvre et de maitre d'ouvrage des travaux d'électrification ainsi que le contrôle de la bonne exploitation du réseau par le concessionnaire ENEDIS.

TE 47 assure également l'enfouissement coordonné des réseaux de télécommunications et l'assistance au déploiement d'infrastructures de réseaux Très Haut Débit (TE 47 est membre fondateur de Lot-et-Garonne Numérique).

Avec plus de 20 millions d'euros d'investissement annuel, **TE 47** est devenu un acteur majeur de l'aménagement énergétique du territoire et met ses compétences en matière d'électrification, de gaz, d'éclairage public, de réseaux de chaleur ou encore de mobilité durable, à la disposition des collectivités pour répondre à leurs besoins en matière d'énergie

Territoire d'énergie Lot-et-Garonne exerce d'autres activités dans les domaines de la maîtrise et l'utilisation rationnelle de l'énergie, dans la production d'énergie d'origine renouvelable, dans l'achat et la gestion de l'énergie (TE 47 est membre du groupement d'achat régional pour l'achat d'énergie d'électricité et de gaz et est coordonnateur du groupement d'achat régional pour les bornes de charge pour véhicules électriques), mais aussi dans la mise en commun de moyens et d'actions par adhésion à d'autres établissements publics de coopération intercommunale ou par participation dans des sociétés publiques locales ou d'économie mixte (TE 47 a créé une SEM ayant pour objectif de participer à des investissements sur la production d'énergies renouvelables).

Vos Conseillers Municipaux

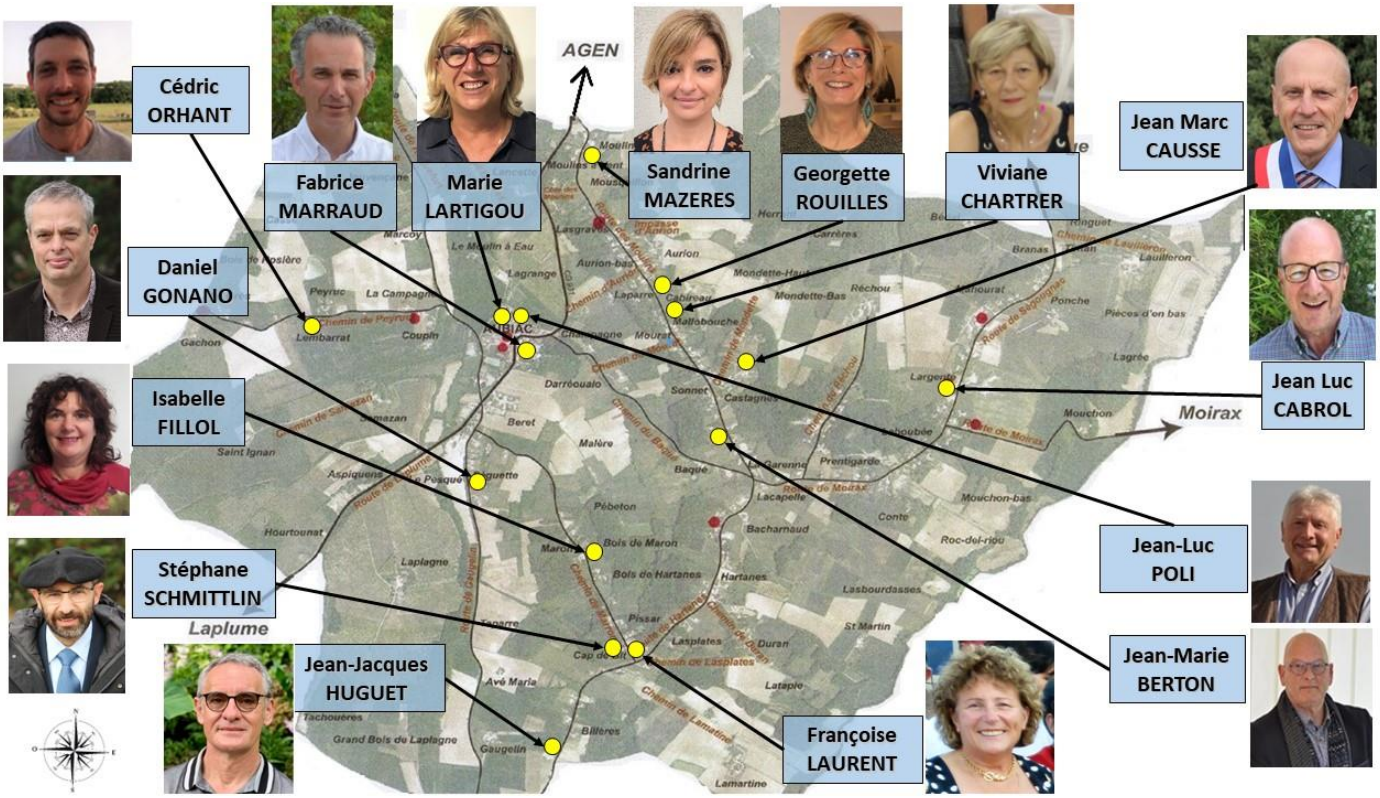

MAIRE	**Jean Marc CAUSSE**
PREMIER ADJOINT	**Daniel GONANO**
DEUXIEME ADJOINTE	**Isabelle FILLOL**
TROISIEME ADJOINT	**Jean Luc CABROL**
QUATRIEME ADJOINTE	**Marie LARTIGOU**
Conseiller Municipal Délégué	**Stéphane SCHMITTLIN**

GRANDS ELECTEURS	
TITULAIRES	**J.M. CAUSSE** **D. GONANO** **I. FILLOL**
SUPPLEANTS	**J-L. CABROL** **M. LARTIGOU** **S. SCHMITTLIN**

REPRESENTANTS COMMUNAUTAIRES	
TITULAIRE	**J-M. CAUSSE**
REMPLAÇANTE	**I. FILLOL**
SUPPLEANT	**D. GONANO**

Les Commissions :

PERSONNEL	APPEL D'OFFRES	CCID (*)	CCAS (**)	FINANCES	URBANISME	PATRIMOINE	AFFAIRES SCOLAIRES	COMMUNICATION	INFORMATIQUE	TRAVAUX
TITULAIRES J-M. CAUSSE D. GONANO I. FILLOL J-L. CABROL M. LARTIGOU	**PRESIDENT** J-M. CAUSSE **TITULAIRES** J-L. CABROL D. GONANO I. FILLOL **SUPPLEANTS** M. LARTIGOU S. SCHMITTLIN J-J. HUGUET	**TITULAIRES** **En attente décision du CDI d'AGEN**	**PRESIDENT** J-M. CAUSSE **ELUS** D. GONANO M. LARTIGOU S. SCHMITTLIN J-L. CABROL V. CHARTRER F. MARRAUD **NOMMÉS** C, BRUNETEAU L, SAVIDAN M, HUGUE M, GUITARD TOLOT M, PLAGNES B, TREMERIE	**TITULAIRES** J-L. CABROL D. GONANO I. FILLOL M. LARTIGOU S. MAZERES J-J. HUGUET F. LAURENT S. SCHMITTLIN V. CHARTRER J-M. BERTON J-M. CAUSSE	**TITULAIRES** I. FILLOL D. GONANO J-L. CABROL F. MARRAUD J-J. HUGUET S. MAZERES M. LARTIGOU S.SCHMITTLIN J-L. POLI J-M. CAUSSE	**TITULAIRES** M. LARTIGOU D. GONANO I. FILLOL S. SCHMITTLIN J-L. CABROL F. LAURENT F. MARRAUD J-J. HUGUET V. CHARTRER C. ORHANT S. MAZERES J-M. CAUSSE	**TITULAIRES** D. GONANO J-L. CABROL G. ROUILLES C. ORHANT F. LAURENT S. MAZERES S. SCHMITTLIN J-M. CAUSSE	**TITULAIRES** J-L. CABROL D. GONANO I. FILLOL M. LARTIGOU S. SCHMITTLIN S. MAZERES V. CHARTRER F. MARRAUD F. LAURENT G. ROUILLES J-M. BERTON J-M. CAUSSE	**TITULAIRES** J-L. CABROL I. FILLOL M. LARTIGOU D. GONANO F. MARRAUD G. ROUILLES C. ORHANT S. MAZERES J-M. CAUSSE	**TITULAIRES** J-M. CAUSSE D. GONANO I. FILLOL J-L. CABROL M. LARTIGOU S. SCHMITTLIN S. MAZERES F. MARRAUD J-J. HUGUET J-L. POLI

(*) Commission Communale des Impôts Directs
(**) Commission Communale d'Action Sociale

Vos Conseillers Municipaux

ANIMATION CEREMONIE CULTURE FESTIVITE	SPORT JEUNESSE	SOUS COMMISSION SPORT	BATIMENTS	SOUS COM ACCESSIBILITE	DVT DURABLE PARTICIPATION CITOYENNE	FONCT EGLISE CIMETIERE	GESTION DES RESAUX	SOUS COM VOIRIE	JUMELAGE	TOURISME PARC LOCATIF	CONTRÔLE ELECTIONS
TITULAIRES	**TITULAIRES**	**TITULAIRES**	**TITULAIRES**	**TITULAIRES**	**TITULAIRES**	**TITULAIRES**	**TITULAIRES**	**TITULAIRES**	**TITULAIRES**	**TITULAIRES**	**TITULAIRES**
S. SCHMITTLIN	D. GONANO	M. LARTIGOU	I. FILLOL	S. SCHMITTLIN	I. FILLOL	M. LARTIGOU	I. FILLOL	J-J. HUGUET	D. GONANO	M. LARTIGOU	V. CHARTRER
D. GONANO	M. LARTIGOU	D. GONANO	D. GONANO	I. FILLOL	D. GONANO	J-L. CABROL	J-J. HUGUET	I. FILLOL	S. SCHMITTLIN	J-L. CABROL	J-J. HUGUET
I. FILLOL	G. ROUILLES	G. ROUILLES	M. LARTIGOU	D. GONANO	J-L. CABROL	S. SCHMITTLIN	D. GONANO	D. GONANO	J-L. CABROL	I. FILLOL	G. ROUILLES
J-L. CABROL	S. SCHMITTLIN	S. SCHMITTLIN	J-L. CABROL	M. LARTIGOU	S. SCHMITTLIN	D. GONANO	J-L. CABROL	S. SCHMITTLIN	V. CHARTRER	D. GONANO	J-M. BERTON
M. LARTIGOU	J-L. CABROL	C. ORHANT	S S.CHMITTLIN	J-L. CABROL	S. MAZERES	V. CHARTRER	M. LARTIGOU	J-L. CABROL	J-J. HUGUET	F. LAURENT	J-L. POLI
V. CHARTRER	C. ORHANT	S. MAZERES	J-J. HUGUET	J-J. HUGUET	F. LAURENT	J-M. CAUSSE	S. SCHMITTLIN	M. LARTIGOU	S. MAZERES	V. CHARTRER	
S. MAZERES	S. MAZERES	V. CHARTRER	C. ORHANT	J-M. CAUSSE	V. CHARTRER		C. ORHANT	S. MAZERES	F. LAURENT	F. MARRAUD	
F. LAURENT	J-M. CAUSSE	J-M. CAUSSE	S. MAZERES		J-J. HUGUET		S. MAZERES	J-L. POLI	J-M. CAUSSE	S. SCHMITTLIN	
C. ORHANT			J-L. POLI		G. ROUILLES		F. MARRAUD	J-M. CAUSSE		S. MAZERES	
G. ROUILLES			J-M. CAUSSE		J-L. POLI		J-L. POLI			J-M. CAUSSE	
J-M. CAUSSE					J-M. CAUSSE		J-M. CAUSSE				

DELEGATIONS COMMUNALES

	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
TE47 (Territoire d'Energie Lot et Garonne)	J-M. CAUSSE	J-L. CABROL	D. GONANO	C. ORHANT
CHENIL FOURRIERE	S. SCHMITTLIN	D. GONANO		
SITE AGEN SUD (Syndicat Intercommunal du Transports d'Elèves)	F. LAURENT	V. CHARTRER	C. ORHANT	S. MAZERES
SIVU Agen/Condom (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)	F. LAURENT	V. CHARTRER	C. ORHANT	S. MAZERES
AFFAIRES MILITAIRES DEFENSE	F. LAURENT			
CORRESPONDANT ERDF TEMPETE	S. SCHMITTLIN		D. GONANO	
CNAS (Comité National d'Action Sociale)	G. ROUILLES (élus)		A. RAMON (personnel)	
AGGLO AGEN	J-M. CAUSSE	I. FILLOL	D. GONANO	
CIID (Commission Intercommunale des Impots Directs)	D. GONANO			
CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)	J-L. CABROL		D. GONANO	
EPFL (Etablissement Public Foncier Local)	J-L. CABROL		M. LARTIGOU	
CLI Golfech (Commission Locale d'Information)	S. SCHMITTLIN		J-L. CABROL	

REPRESENTATIVITE AUX COMMISSIONS PERMANENTES DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Commissions permanentes	Président(e) de commission	Représentant(e) titulaire	Représentant(e) suppléant
Aménagement du territoire (infrastrusture SCOT) et enseignement supérieur et recherche	Henri TANDONNET	Daniel GONANO	Jean-Luc CABROL
Cohésion sociale et politique de la ville et du voyage	Francis GARCIA	Daniel GONANO	Cédric ORHANT
Economie, emploi et transition numérique	Olivier GRIMA	Jean-Luc CABROL	Daniel GONANO
Transition ecologique, collecte, valorisation des déchets et économie circulaire	Patrick BUISSON	Sandrine MAZERES	Stéphane SCHMITTLIN
Logements, habitat, ruralité et centres bourgs	Bruno DUBOS	Marie LARTIGOU	Sandrine MAZERES
Transports et mobilités	Pascal De SERMET	Françoise Laurent	Viviane CHARTRER
Voierie, pistes cyclables et éclairage public	Jean-Marc GILLY	Jean-Jacques HUGUET	Isabelle FILLOL
Eau, assenissement et GEMAPI (*)	Pierre DELOUVRIE	Isabelle FILLOL	Jean-Jacques HUGUET
Finances	Clémence BRANDOLIN-ROBERT	Jean-Luc CABROL	Marie LARTIGOU
Urbanisme	Joël PONSOLLE	Isabelle FILLOL	Stéphane SCHMITTLIN
Politique de santé et accessibilité	Nadège LAUZZANA	Stéphane SCHMITTLIN	Marie LARTIGOU
Tourisme (stratégie d'investissement)	Rémi CONSTANTS	Marie LARTIGOU	Viviane CHARTRER

(*) GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Les Finances Communales

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT		**FONCTIONNEMENT**	
Charges à caractère général	143 263,73 €	Atténuation de charges	2 043,37 €
Personnel et assimilés	253 920,93 €	Produit des services	69 314,30 €
Gestion courante	56 132,04 €	Impôts et taxes	399 266,05 €
Atténuation de produits	55 621,00 €	Dotations, subventions	135 631,09 €
Charges financières	10 567,59 €	Gestion courante	35 327,00 €
Opération d'ordre	16 072,76 €	Produits financiers	16,23 €
Charges exceptionnelles	934,90 €	Produits exceptionnels	31 253,26 €
		Opération d'ordre de transfert	4 422,42 €
TOTAL	**536 512,95 €**	**TOTAL**	**677 273,72 €**
INVESTISSEMENT		**INVESTISSEMENT**	
Total des opérations d'équipement	294 594,65 €	Dotations et fond divers	120 270,96 €
Emprunts et dettes assimilés	113 465,13 €	Subventions d'investissement reçues	15 599,00 €
Total des opérations pour compte de tiers	32 200,55 €	Dépots et cautionnements reçus	3 400,00 €
Opération d'ordre transfert	4 422,42 €	Opération d'ordre de transfert	16 072,76 €
		Total des opérations pour compte de tiers	29 864,10 €
		Solde d'exécution positif reporté de N-1	222 409,30 €
TOTAL	**444 682,75 €**	**TOTAL**	**407 616,12 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CA 2019	
Charges à caractère général	143 263,73 €
Personnel et assimilés	253 920,93 €
Gestion courante	56 132,04 €
Atténuation de produits	55 621,00 €
Charges financières	10 567,59 €
Opération d'ordre	16 072,76 €
Charges exceptionnelles	934,90 €
TOTAL	**536 512,95 €**

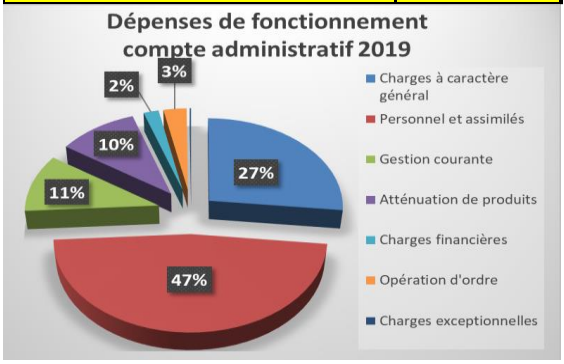

RECETTES DE FONCTIONNEMENT CA 2019	
Atténuation de charges	2 043,37 €
Produit des services	69 314,30 €
Impôts et taxes	399 266,05 €
Dotations, subventions	135 631,09 €
Gestion courante	35 327,00 €
Produits financiers	16,23 €
Produits exceptionnels	31 253,26 €
Opération d'ordre de transfert	4 422,42 €
TOTAL	**677 273,72 €**

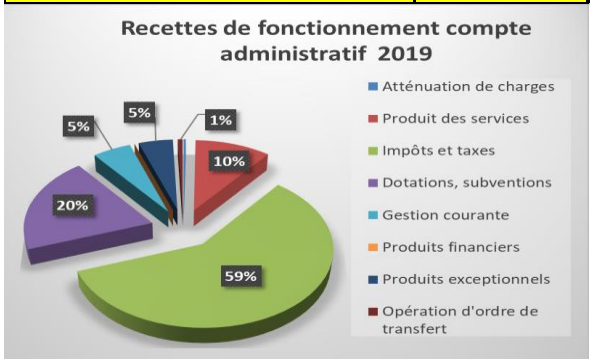

DEPENSES D'INVESTISSEMENT CA 2019	
Total des opérations d'équipement	294 594,65 €
Emprunts et dettes assimilés	113 465,13 €
Total des opérations pour compte de tiers	32 200,55 €
Opération d'ordre transfert	4 422,42 €
TOTAL	**444 682,75 €**

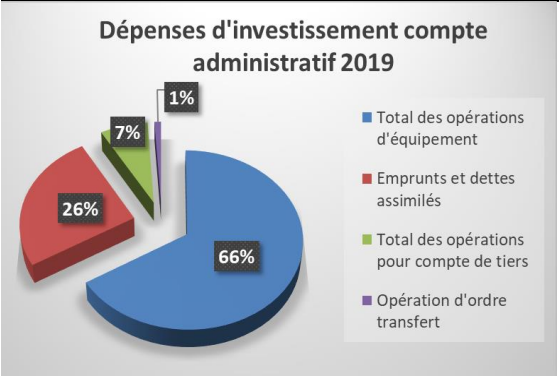

RECETTES D'INVESTISSEMENT CA 2019	
Dotations et fond divers	120 270,96 €
Subventions d'investissement reçues	15 599,00 €
Dépots et cautionnements reçus	3 400,00 €
Opération d'ordre de transfert	16 072,76 €
Total des opérations pour compte de tiers	29 864,10 €
Solde d'exécution positif reporté de N-1	222 409,30 €
TOTAL	**407 616,12 €**

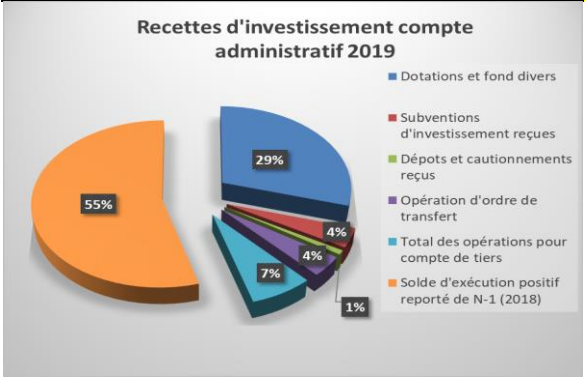

Les Finances Communales

BUDGET PRIMITIF 2020

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT		**FONCTIONNEMENT**	
Charges générales	171 920,00 €	Atténuation de charges	3 500,00 €
Charge de personnel et assimilés	288 900,00 €	Produit des services	52 630,00 €
Charge de gestion courante	66 100,00 €	Impôts et taxes	397 287,00 €
Atténuation de produits	55 800,00 €	Dotations, subventions	132 650,00 €
Charges financières	8 400,00 €	Gestion courante	30 000,00 €
Charges exceptionnelles	3 950,00 €	Produits financiers	20,00 €
Opération d'ordre	20 650,88 €	Résultat reporté ou anticipé (CA 2019)	222 703,96 €
Virement à la section d'investissement	218 070,08 €		
Dépenses imprévues	5 000,00 €		
TOTAL	**838 790,96 €**	**TOTAL**	**838 790,96 €**
INVESTISSEMENT		**INVESTISSEMENT**	
Total des opérations d'équipement	669 000,00 €	Dotations, fonds divers et reserves	58 833,63 €
Emprunts et dettes assimilés	106 500,00 €	Subventions d'investissement reçues	98 726,00 €
Reste à réaliser N-1 (2019)	12 500,00 €	Emprunts et dettes assimilées	385 786,04 €
Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	37 066,63 €	Amortissements des immobilisations	20 650,88 €
		Dépots et cautionnements reçus	2 000,00 €
		Reste à réaliser N-1 (2019)	41 000,00 €
		Virement à la section de fonctionnement	218 070,08 €
TOTAL	**825 066,63 €**	**TOTAL**	**825 066,63 €**

EVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT

Année	Nombre d'habitants	Dotations de l'Etat en €/hab.	Dotations de l'Etat Strate* en €/hab.
2012	1043	**138**	214
2013	1043	**132**	176
2014	1078	**123**	171
2015	1090	**113**	158
2016	1101	**102**	145
2017	1121	**96**	146
2018	1140	**94**	147
2019	1144	**93**	153

Chiffres non officiels

* commune de 500 à 2000 habitants

FISCALITÉ COMMUNALE 2020

La baisse des dotations attribuées par l'Etat se poursuit.
Suite à la réforme de la fiscalité locale, les communes ne votent plus le taux applicable à la taxe d'habitation.
Depuis 2018, **le Conseil Municipal a opté pour une stabilité de la fiscalité**.
Les taux votés s'appliquent aux bases établies par les services de l'Etat d'après la loi de finances.
Ce sont les services de l'Etat qui décident de la modification de ces bases, et NON la Commune.

	Taux communaux		
	2020 (*)	Rappel 2019	Rappel 2018
Taxe d'habitation	-	9,55%	9,55%
Foncier bâti	**16,42%**	16,42%	16,42%
Foncier non bâti	**78,36%**	78,36%	78,36%

(*) suite à la reforme de la fiscalité locale, les communes ne votent plus le taux applicable à la taxe d'habitation.

OPERATIONS IMPORTANTES INSCRITES AU BUDGET 2020

Aménagement du bourg
Aménagement bâtiment place de Galard
Aménagement escalier et entrée cimetière
Aménagement sécuritaire RD892
Réhabilitation et entretien logements communaux
Dissimulation réseau électrique et téléphonique (Aurion, Largenté)
Travaux et entretien voierie communale
Travaux toiture salle Hector Bigué
Réhabilitation lavoir Champagne
Entretien et réhabilitation de l'église

Jean-Luc CABROL

Environnement

Gestion et Valorisation des DÉCHETS

Quelques chiffres de l'Agglomération d'AGEN :
+ **586 kg de déchets par habitant/an**
(Encombrants compris) soit 65 165 tonnes / an
- coût de 111.10 € / habitant
- soit 11 053 116 € / an pour les 31 communes de l'Agglo

Que recycle-t-on dans le bac JAUNE ?

+ Emballages en métal (acier et aluminium) : OUI : Canette, boite de conserve, aérosol, barquette en aluminium, bouteille de sirop, couvercle en métal,… Tous les emballages en métal se recyclent même les plus petits.

+ Bouteilles et flacons en plastique uniquement : OUI : Bouteille d'eau, d'huile, flacons de liquide vaisselle, de shampoing, films alimentaires plastique, pots de yaourts plastique

+ NON : Les objets en plastique (les jouets, la vaisselle…) ne se recyclent pas et doivent être déposés en déchetterie.

Quels sont les bons gestes de tri ?

- Inutile de laver vos emballages, il suffit de bien les vider ! Briques de lait ou de soupe, boites de pizza, boites de conserve (sauce tomate,…), bocaux (terrine, confiture...) **--> Les emballages salis ne gênent pas le processus de recyclage, et si vous les lavez, vous gaspillez de l'eau qu'il faut ensuite traiter !**

- Inutile d'enlever le bouchon sur la bouteille en plastique, il se recycle aussi.
Et de manière générale, les petits éléments d'emballages peuvent être triés avec leur emballage principal car ils ne gênent pas le processus de recyclage.

- Ne pas imbriquer les emballages entre eux et ne pas les enfermer dans des sacs en plastique --> Les emballages doivent être déposé en vrac dans les bacs afin de ne pas gêner la séparation entre les matériaux qui s'effectue dans les centres de tri.

Les points d'apports volontaires sur Aubiac :

- Papier (mairie)
- Textile, maroquinerie diverse (mairie)
- Verre (mairie et salle polyvalente)

Nouveau : Collecte en mairie de vos cartouches d'impression vides (Laser et Jet d'encre), en partenariat avec la société LVL.

L'ensemble des BIODECHETS (épluchures, marc de café….) peut être déposé dans les composteurs présents sur les déchèteries.

Vous pouvez également vous procurer, à titre gratuit, des composteurs au centre technique de l'Agglomération : 05.53.48.09.46

Collecte des encombrants ménagers :

+ Par l'Agglomération d'Agen : gratuit pour les particuliers, devis pour les professionnels, sur inscription.
+ Par les compagnons d'Emmaüs (nouveau partenariat) pour réemployer un maximum d'objets *(En sollicitant cette collecte, l'usager accepte que les objets soient éventuellement remis en vente dans une recyclerie).*

Que puis-je déposer dans mes déchèteries du Passage d'Agen et de Brax ?

- Gazon et feuilles mortes
- Bouteilles et bocaux en verre transparent
- Journaux, revues, magasines
- Déchets d'équipements électriques et électroniques – (Déchèterie de BOE- Nouvelle benne)
- Gros cartons
- Flacons, bouteilles et boîtes en carton plastique ou métal
- Gravats et bois, huile de vidange, encombrants, déchets spéciaux (radio, phytosanitaires, aérosols, etc…)

Benne éco –mobilier sur le site de Brax, le Passage : les mobiliers usagers étant récupérés par l'association AFDAS

!!! Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin (feuilles, branches), ou des déchets de chantiers (Laine de verre, palettes, sacs d'emballage,…) ?.....NON !!!

Il est interdit de les brûler à l'air libre, ou de les brûler avec un incinérateur de jardin.

Pourquoi cette interdiction ?

Brûler des *déchets chez soi*, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment) . Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

En cas de non-respect de l'interdiction : la personne qui brûle des *déchets* à l'air libre peut être punie d'une **amende de 450 €** maximum.

Si ses voisins sont incommodés, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives.

Depuis plusieurs mois, la commune d'Aubiac est victime d'actes d'incivilité avec dépôts sauvages et abandons de déchets… La commune a donc porté plainte auprès de la Gendarmerie.

Rappels de la loi :

+Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une *amende forfaitaire* de 68 €.
+ Le maire peut interdire **de bloquer ou d'entraver la voie ou le domaine public** (dépôt de tout matériel ou objet **sans autorisation** par exemple)
Ne pas s'y conformer est puni d'une amende administrative de 500 €.
+ Ne pas respecter les conditions de la collecte des déchets (Jour, horaires, tri), est puni d'une *amende forfaitaire de* 35 €
+ Si vous laissez un conteneur ou un bac à ordures ménagères en permanence sur la voie publique, vous risquez une amende de 750 € maximum.

Sandrine MAZERES

Réunion Publique Fibre Optique du 27 juillet 2020

Lot-et-Garonne Numérique, syndicat représenté par son Président M. Camani et son Directeur M. Souche a organisé cette réunion publique pour informer les habitants de Moirax et d'Aubiac route de Ségougnac, chemin de Ponche et chemin de Lauilleron de la disponibilité de la fibre optique début août.

Ce réseau de fibre enterré et aérien est exploité et commercialisé à partir de la semaine 32 auprès des fournisseurs d'accès internet par Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit (NATHD).

Pour savoir si vous êtes éligibles à la fibre :

- Aller sur NATHD.fr et rentrer votre adresse ou zoomer sur la carte pour vous trouver
- Regarder la couleur de la pastille sur votre maison
  - **Verte** : vous avez accès à la fibre
  - **Rouge** : la fibre est installée mais pas encore commercialisable
  - **Pas de pastille** : la fibre n'est pas encore déployée à ce jour
- **Si votre pastille est verte**, cliquer dessus : une fenêtre s'ouvre avec tous les opérateurs proposant des offres. Un clic sur leur nom permet de rentrer directement sur leur site et de voir leurs offres.
- Quand vous avez souscrit un abonnement auprès d'un opérateur parmi : Orange, Free, Bouygues, SFR, Ozone, Knet, Videofutur, Coriolis, Nordnet, un technicien vient chez vous dans les 4 semaines maximum. Durée de son intervention : 2 à 4 h
- Repérer où sont les prises téléphoniques classiques déjà en place chez vous si vous en avez,
- Réfléchir où vous souhaitez installer votre nouvelle prise optique (obligatoirement près d'une prise électrique). Son emplacement est important puisqu'elle ne pourra plus être déplacée et que la box de votre opérateur sera branchée sur cette nouvelle prise. Vous pouvez privilégier l'emplacement de votre box actuelle ou de votre téléviseur.

Les frais de raccordement du réseau à votre limite de propriété sont pris en charge par LGNum. Les frais occasionnés en domaine privé (tranchée et pose d'un fourreau ou passage de la fibre dans les combles) sont à la charge du particulier. Bien souvent, dans le cas de réseau enterré en domaine privé, la fibre est passée dans le même fourreau que le cuivre télécom. Ce dernier ne peut pour l'instant pas être enlevé.

Des frais de mise en service peuvent être demandés par l'opérateur, de l'ordre de 70 à 100 €…bien faire jouer la concurrence.

Un seul numéro pour toute information : **0 806 806 006** Des flyers sont disponibles en mairie.

Réunion Publique Enfouissement des lignes

Territoire d'Energie 47 a débuté les travaux d'enfouissement des réseaux électricité, télécom et pose d'un fourreau pour la fibre sur 1km200, sur la route de Ségougnac, le 28 octobre 2020. Ces travaux sont réalisés par la SPIE, pour un coût prévisionnel d'environ 192 000 €, dont une participation communale de 52 000 €.

Une réunion publique a été organisée le **27 octobre** à la salle des fêtes d'Aubiac en présence de TE47, la SPIE et les riverains afin qu'ils puissent poser toutes les questions et échanger sur ces travaux.

Voisins Solidaires

Un point «voisins solidaires» a eu lieu le 21 septembre entre aubiacais et gendarmerie.

En effet, 90% des flagrants délits sont constatés grâce à l'appel d'un voisin attentif, et les voleurs le savent ! C'est pourquoi, en affirmant leur engagement avec la signalétique dissuasive officielle, Mairie et Voisins Solidaires aident à réduire les cambriolages.

Procédure en urbanisme

1 : le PC ou la DP

En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer en mairie une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui est exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle concerne l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur (couleur ou matériaux), des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment. Ainsi, le remplacement de volets bois en volets roulants PVC, l'installation d'un climatiseur, la pose d'une clôture doivent faire l'objet d'une déclaration. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

2 : La déclaration d'ouverture de chantier

C'est un document qui permet de signaler à la mairie le commencement de ses travaux. Elle concerne uniquement le bénéficiaire d'un permis de construire ou d'un permis d'aménager. Elle doit obligatoirement être adressée dès le commencement des travaux.

3 : *L'affichage*

Dès qu'une autorisation d'urbanisme (un permis de construire, par exemple) vous est accordée, vous devez informer les tiers de votre projet. Ses principales caractéristiques sont affichées sur un panneau placé sur votre terrain de manière à être bien visible de la voie publique. À partir du premier jour de cet affichage et pendant 2 mois, les tiers peuvent exercer un recours contre l'autorisation d'urbanisme. L'affichage doit être maintenu pendant toute la durée des travaux.

4 : *Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (Daact)*

Le titulaire d'une autorisation d'urbanisme (ou la personne qui a dirigé les travaux, par exemple l'architecte) doit adresser une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) à la mairie pour signaler la fin des travaux. Cette déclaration est obligatoire pour les travaux ayant fait l'objet d'un permis de construire ou d'aménager ou d'un dépôt d'une déclaration préalable de travaux.

La DAACT doit être faite au moyen d'un formulaire CERFA n°13408*05 téléchargeable sur service public.fr. La mairie dispose d'un délai de 3 mois à partir de la date de réception de la DAACT pour contester la conformité des travaux. Un contrôle est donc réalisé sur place par l'élue en charge de l'urbanisme sur la commune.

Attention ! Lors de la vente de votre maison, le notaire vous demandera les certificats de conformité s'il constate des modifications par rapport à l'autorisation d'urbanisme initiale…Il faudra à ce moment-là régulariser si c'est possible, ce qui peut remettre en cause la vente. Il est possible aussi que ce qui aurait été autorisé à l'époque ne le soit plus au moment de la vente de votre bien…d'où la nécessité de bien respecter cette procédure jusqu'à l'obtention du certificat de conformité.

Isabelle FILLOL

Extrait de l'article écrit et illustré par **Sylviane Goudenhooft** (Sud-Ouest 24/10/20)

« Le Petit Dictionnaire amoureux d'Aubiac »

« Ce n'est pas un guide touristique », explique Mariette SEMELIN, son auteure venue présenter l'ouvrage à la mairie. Il n'est pas non plus une histoire chronologique et méthodique, mais une suite de récits, d'anecdotes mettant en lumière la vie quotidienne du village, il y a cent-cinquante ans, au travers de personnages historiques nés à Aubiac.

Une belle mise en page, de belles photos (signées Annick Cabon, Jean-Paul Cabiac et Louis-Michel Grévent) illustrent ce manuscrit aux 162 pages.

C'est le deuxième ouvrage de Mariette SEMELIN. « Le petit dictionnaire amoureux d'Aubiac » fait suite au « Petit dictionnaire amoureux de Moirax », écrit dix ans plus tôt. Moiracaise, retraitée de l'Éducation nationale, professeure de français, Mariette Semelin avoue avoir été inspirée par « La belle église d'Aubiac ».

En vente à 12 euros, dans les mairies d'Aubiac et de Moirax et à la librairie Martin-Delbert à Agen.

« LE FLEURON D'OR » POUR LA COMMUNE D'AUBIAC

Après une année compliquée et un fleurissement tardif dû au confinement, le Jury Départemental nous a décerné « LE FLEURON D'OR », ultime récompense dans sa catégorie.

Ce prix nous l'avons obtenu avec l'aide de bénévoles, la participation des élus et l'entretien et l'arrosage quotidien effectué par les employés communaux.

Un GRAND MERCI à tous d'avoir permis à notre commune de gravir un échelon au niveau départemental et rendez-vous l'année prochaine.

Viviane CHARTRER

HOME STAGING AU GITE DU POUCHAT

Quelques idées de la commission, quatre mains, celles de Eric BERNIES l'employé communal et de Gérard LARTIGOU, bénévole qui s'est mis au service de la commune pendant une semaine, gracieusement, et le résultat fût époustouflant.

Les quatre chambres et les deux salles de bain repeintes, le sol de la pièce principale refait, quelques meubles retirés, d'autres placés, et le tout en 4 jours et demi.

Merci à Éric, et un grand merci à Gérard LARTIGOU, pour sa disponibilité et son dévouement envers la commune.

Les tarifs 2021/2022 publics de location pour **1 SEMAINE**:

Très Haute Saison (du 10/07 au 21/08/2021) **845€** *

Haute Saison (du 26/06 au 10/07 et du 21/08 au 28/08) **665€** *

Moyenne Saison (du 29/05 au 26/06 et du 28/08 au 11/09) **510€** *

Basse Saison (du 02/01 au 29/05 et du 11/09 au 01/01) **409€** *

Tarifs week-end 2 nuits : **283€** *

Tarifs week-end 3 nuits : **325€** *

(* hors Taxes de séjour en sup.)

www.resa47.com

Marie LARTIGOU

VOIRIE

2020 a été comme beaucoup d'autres, une année d'entretien de la voirie, avec entre autre la réfection des chemins de Lasplate, Ponche, Bédat et chemin de Duran au niveau des voies communales. Mais également l'enduit d'usure d'une partie de la route de Hartanès et de la route des Anges en ce qui concerne les voies communautaires.

Régulièrement, nous continuons aussi notre campagne d'amélioration des chemins ruraux: fossés et nivelage des parties détériorées, ainsi que la mise en place de panneaux d'interdiction aux véhicules à moteur hors engins agricoles.

Jean Jacques HUGUET

Informations Citoyennes

Le 16 octobre dernier, Samuel Paty, était lâchement assassiné parce qu'il faisait ce qu'il y a de plus beau dans son métier : enseigner la liberté et permettre à chaque jeune de devenir citoyen.

Le 29 octobre, 3 personnes ont été sauvagement tuées dans l'enceinte d'un lieu de culte.

Ces événements montrent combien il est important de rester vigilants, solidaires et unis.

La municipalité d'Aubiac s'associe aux nombreux hommages rendus par la Nation, et rappelle quelques principes.

La **Laïcité** est un principe de la constitution de la Vème République (1958), inscrit dans son article premier : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

La laïcité garantit la liberté de conscience et protège la liberté de croire, de ne pas croire et de changer de conviction (pour chacune et chacun). Elle permet à chacun de choisir ses convictions religieuses ou philosophiques. Les dispositions prises pour appliquer le principe de laïcité dans les diverses instances de la sphère publique traduisent ce projet d'émancipation de tous les titres humains. Elles assurent la liberté de conscience et l'égalité en droits de chacun et permettent la fraternité entre tous. La laïcité interdit à quiconque de se prévaloir de ses croyances religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant les relations entre collectivités publiques et particuliers. La loi démocratique prime les lois religieuses.

CHANTIER CITOYEN 2020

Du 19 au 23 octobre a eu lieu le cinquième chantier citoyen sur la commune d'AUBIAC : 12 jeunes aubiacaises et aubiacais se sont portés candidats. Malheureusement, comme nous l'avions déjà évoqué, seuls 8 candidats n'ayant jamais participés ont été retenus.

Hugo Dugarcin, Pierre Vaqué, Hugo Sermet, Kilyan Sudrie, Héloïse Caubet, Agnès Ducomet, Clara Boyer et Mattéo Druilhet ont travaillé toutes les matinées de la semaine. Après avoir nettoyé les classes, rangé les archives, nettoyé les tables et chaises de la salle des fêtes, réaménagé le terrain de pétanque et fait **« nettoyons la nature »** sur une partie des chemins et routes de notre commune, ils ont bien mérité un « grand merci ». Ce fut une nouvelle fois un grand succès.

Pour chaque fin de session, nous avions pour habitude de faire une soirée conviviale pour restituer la semaine aux parents avec l'aide des jeunes. Malheureusement, avec le contexte actuel, nous n'avons pas pu profiter de ce moment d'échanges très important et intéressant.

Ce chantier a pu avoir lieu grâce à l'implication de beaucoup de personnes : merci à Éric, Aurélie, Jérémy, Annie, Sandrine et toute l'équipe de la commission enfance et jeunesse.

Vive les jeunes AUBIACAIS !

Daniel GONANO

La liberté d'expression est consacrée parmi les « droits naturels et imprescriptibles de l'Homme » dans la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, plus précisément dans son article 11 qui en définit l'importance, le périmètre et les enjeux. « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. »

Derrière cet article se retrouvent tous les enjeux liés à la liberté d'expression. Depuis ce texte fondateur, nos sociétés ont eu à arbitrer entre la nécessité que cette liberté s'exprime pour chacun, et en toutes circonstances pour garantir le pluralisme sans lequel elle n'existe pas, et la question des limites à lui donner pour éviter des dérives violentes, sectaires et finalement liberticides.

Le **blasphème** est entendu comme « toute parole qui outrage la divinité, qui insulte la religion » selon le *Dictionnaire du droit des religions* (CNRS éditions).

En droit français, il n'existe aucune incrimination punissant le blasphème, c'est-à-dire aucune infraction sanctionnant les atteintes aux divinités, dogmes, croyances ou symboles religieux.

Le blasphème ne doit pas être confondu avec la diffamation, qui est punie par la loi. C'est la loi du 29 juillet 1881 (article 29) qui codifie le délit de **diffamation** comme « toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé, est une diffamation ».

De la même manière, les provocations à la **discrimination**, à la haine ou à la violence sont punies par l'article 24 : cinq ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende pour ceux qui « auront provoqué la discrimination, à la haine ou à la violence au regard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Informations Écoles

L'année scolaire 2019-2020 s'est achevée de façon bien particulière.

En effet, depuis le 16 mars les écoles ont été fermées, et l'ensemble des acteurs (enseignants, personnel de mairie, élus, APE, conseil d'école, DDEN) n'ont eu de cesse d'œuvrer pour le bon déroulement des opérations.

A partir du 12 mai, les classes ont ré-ouverts progressivement. Le 22 juin, l'ensemble des enfants a pu reprendre le chemin de l'école. Pour en arriver là, **nous avons suivi scrupuleusement les consignes de l'état et le protocole sanitaire de 54 pages.**

Une multitude de réunions composées de M le Maire, Isabelle Fillol, Jean-Luc Cabrol, Daniel GONANO, Mme la directrice de l'école, un représentant de l'APE, Mme la présidente du conseil d'école et du DDEN, se sont tenues afin d'organiser au mieux et en concertation cette période difficile.

Du personnel a été embauché pour pallier les besoins causés par la pandémie. L'ensemble du personnel a été formé au protocole sanitaire.

Les enseignantes ont brillamment relevé le défi de l'enseignement à distance. Bien entendu, les parents ont contribué à la réussite de cet enseignement à distance.

Toutes ces organisations ont été mises en place pour la continuité des cours, la réussite et le bien-être de nos écoliers.

Donc un grand merci aux enseignants, M Blazquez (DDEN), l'APE, le conseil d'école, tout le personnel périscolaire, le personnel technique, les secrétaires pour leur aide à organiser et à mettre en place toutes les mesures. Merci pour votre implication et votre force de propositions.

Un grand merci aux parents et aux enfants qui ont bien respecté les consignes pour le bien-être de tous.

Myriam PEBERAY, directrice de l'école change d'établissement. Merci beaucoup pour ces années de collaboration, et bonne continuation.

C'est Bruno Mairet qui lui succède et nous lui souhaitons la bienvenue.

Les effectifs sont à la hausse pour cette rentrée 2020-2021. 113 élèves (108 l'année dernière) « usent » les bancs de l'école d'Aubiac.

Le 1er septembre tous nos petits écoliers et leurs professeurs ont retrouvé le chemin de notre école. Quelle joie de les retrouver tous en forme et prêts pour de nouvelles aventures !!!

Malheureusement, le virus du COVID 19 est toujours présent. Les enseignants et la municipalité d'Aubiac, travaillent en totale collaboration afin de préserver et de protéger tout le monde. Les protocoles sont appliqués à la lettre dès leurs parutions. Egalement, dans le cadre du plan Vigipirate et des protocoles sanitaires, les parents ou autres personnes étrangères aux services, sont interdits de pénétrer dans l'enceinte de l'école. Afin de faciliter l'accueil de nos écoliers, l'entrée et la sortie se font dorénavant rue du Placier, « au grand portail vert ».

Début Novembre, le confinement est à nouveau d'actualité. Vendredi 30 octobre après-midi, nous avons reçu le nouveau protocole sanitaire. Nous avons œuvré afin que la rentrée se passe dans le respect optimal du nouveau protocole. Le lieu d'accueil des enfants est changé pour le temps de cette période. Merci aux parents pour leur compréhension et leur implication.

Merci aux parents ou toutes personnes accompagnants les enfants de respecter les règles de savoir-vivre suivantes pour rendre la vie de tous plus agréable :

- Utiliser autant que possible à l'un des deux parkings proches de l'école.
- ne pas bloquer les entrées privées des riverains de la rue proche de l'école, soit avec vos véhicules, soit par vos présences physiques.

Centre aéré (Centre de Loisirs Sans Hébergement CLSH)

Suite au changement de rythmes scolaires de Sainte colombe en Bruilhois, le centre aéré dédié aux enfants d'Aubiac sera dorénavant le centre de Sainte Colombe. C'est un centre que beaucoup d'Aubiacais connaissent déjà.

Bonne année scolaire à toutes et à tous. ***Daniel GONANO***

Pensez à inscrire votre enfant pour la rentrée scolaire de septembre 2021.
Inscription en mairie de janvier à mai 2021

MISSIONS DE L'ECOLE

L'Education est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à **l'égalité des chances** et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative.

Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égale dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en œuvre ces valeurs.

Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté.

Pour garantir ce droit dans le respect de l'égalité des chances, des aides sont attribuées aux élèves et aux étudiants selon leurs ressources et leurs mérites. La répartition des moyens du service public de l'éducation tient compte des différences de situation, notamment en matière économique, territoriale et sociale.

Elle a pour but de renforcer l'encadrement des élèves dans les écoles et établissements d'enseignement situés dans des zones d'environnement social défavorisé et des zones d'habitat dispersé, et de permettre de façon générale aux élèves en difficulté, quelle qu'en soit l'origine, en particulier de santé, de bénéficier d'actions de soutien individualisé.

L'école garantit à tous les élèves l'apprentissage et la maîtrise de la langue française.

L'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue est assurée à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique.

Conformément à l'article 63 de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019, ces dispositions entrent en vigueur à la rentrée scolaire 2019.

ENTENTE SPORTIVE du BRUILHOIS BASKET BALL Saison 2020 /2021

+ Président : DUFOURG Alexis 06 61 11 75 55
+ Secrétaire : OLIVIER Michel 07 72 24 15 78
+ Emploi Club: ROQUE Bastien 06 10 87 30 88
+ Site Internet: www.esbruilhois.fr

161 licenciés
Dirigeant : 18 Bénévoles
12 équipes toutes catégories des séniors au baby
1 équipe loisirs
1 équipe de Sport Adapté

+ Prix des licences entre 100 et 150€

Séniors 2

Calendrier des Matchs séniors et festivités de l'E.S.BRUILHOIS Basket :

ALLER: SALLE d'AUBIAC

07/11/20 ES.BRUILHOIS 2 – JIL COLAYRAC BASKET-2 17H
07/11/20 ES.BRUILHOIS 1 – BASKET SEYCHOIS BARTHELEMEEN - 1 20H
08/11/20 CTC ANGB ES.BRUILHOIS F – CTC UBVP – BASKET CLUB PUJOLAIS 14H
08/11/20 CTC ANGB ES.BRUILHOIS G 3 – BOUDY BASKET CLUB – 2 16H

+++ Journée calendriers le 11 Novembre 2020 AUBIAC.

14/11/20 ES.BRUILHOIS 2 – GARONNE AVENIR BASKET DU MARMANDAIS - 3 17H
14/11/20 ES.BRUILHOIS 1 – ELAN BEARNAIS PAU NORD-EST 20H
22/11/20 CTC ANGB ES.BRUILHOIS F – US PUYMIROLAISE 14H
22/11/20 CTC ANGB ES.BRUILHOIS G 3 – US PUYMIROLAISE – 3 16H
05/12/20 ES.BRUILHOIS 2 – CTC – ABCLA – AGEN BASKET CLUB - 3 17H
05/12/20 ES.BRUILHOIS 1 – DENEK BAT URCUIT 20H
06/12/20 CTC ANGB ES.BRUILHOIS F – BC PORTAIS LAURENTAIS 14H
06/12/20 CTC ANGB ES.BRUILHOIS G 3 – BASKET LAROQUE 16H

RETOUR:

13/12/20 CTC ANGB ES.BRUILHOIS F – CTC DORDOGNE SUD BASKET JEUNES DU NAUSSANNAIS 14H
13/12/20 CTC ANGB ES.BRUILHOIS G 3 – BEYSSAC BEAUPUY MARMANDE – 4 16H
19/12/20 ES.BRUILHOIS 1 – CTC AURIBAT EN CHALOSSE – CASSEN SAINT GEOURS BASKET 20H
09/01/21 ES.BRUILHOIS 2 – CTC VILLAGES DU TONNEINQUAIS – LES CERFS DE VARES B.C. - 1 20H30

+++ Loto du Basket de l' ES.BRUILHOIS à ROQUEFORT Vendredi 15 Janvier 2021 à la Salle ARLABOSSE 20H30.

16/01/21 ES.BRUILHOIS 1 – CTC ABCLA – BC LAYRAC ASTAFFORT - 1 20H
17/01/21 CTC ANGB ES.BRUILHOIS F – CTC BASKET VAL DE GARONNE – US SAMAZANAISE BASKET 14H
17/01/21 CTC ANGB ES.BRUILHOIS G 3 – US SAMAZANAISE BASKET – 2 16H
23/01/21 ES.BRUILHOIS 2 – CTC ABCLA – BC LAYRAC ASTAFFORT - 2 20H30
31/01/21 CTC ANGB ES.BRUILHOIS F – CTC BASKET VAL DE GARONNE – US GONTAUDAISE 14H
31/01/21 CTC ANGB ES.BRUILHOIS G 3 – UNION SPORTIVE TEMPLAISE – 2 16H
06/02/21 ES.BRUILHOIS 2 – US STE GEMME LA VAILLANTE 17H
06/02/21 ES.BRUILHOIS 1 – CTC USO BASKET- RAMOUS BAIGTS BASKET – US ORTHEZ BASKET 20H
07/03/21 CTC ANGB ES.BRUILHOIS F – CTC LOT ET COTEAUX – BASKET FONGRAVE CASTELMORON 14H
07/03/21 CTC ANGB ES.BRUILHOIS G 3 – CTC LOT ET COTEAUX – BASKET FONGRAVE CASTELMORON 16H

U 18 F

+++ Soirées Partenaires le 13 Mars 2021 AUBIAC.

13/02/21 ES.BRUILHOIS 2 – AVENIR GRANDFONDS SPORTIF - 3 17H
13/03/21 ES.BRUILHOIS 1 – AVENIR BASKET CHALOSSE 20H
20/03/21 ES.BRUILHOIS 2 – BASKET BALL BAZEILLAIS 17H
20/03/21 ES.BRUILHOIS 1 – LONS BASKET 20H
21/03/21 CTC ANGB ES.BRUILHOIS F – AS FAUILLETAISE – 2 14H
21/03/21 CTC ANGB ES.BRUILHOIS G 3 – US STE GEMME VAILLANTE – 2 16H

+++ Soirée Violet et Blanc le 10 Avril 2021 AUBIAC.

10/04/21 ES.BRUILHOIS 2 – CTC LOT ET COTEAUX – PRAYSSAS OLYMPIQUE
10/04/21 ES.BRUILHOIS 1 – BASKET ARRIGANS 20H

+++ Journée Familles le 12 Juin 2021 AUBIAC.

U 15 M

De la Mobilité pour les Sports et Loisirs d'Aubiac !!!

Dans le cadre du **Budget Participatif Citoyen 2020**, le **Département du Lot et Garonne** a lancé ce début d'année sa première édition.

L'objectif était que toute Association propose un projet entrant dans une thématique définie : Culture et Patrimoine, Environnement et cadre de vie, Innovation et numérique, Mobilité, Solidarités, ou Sport.

Tout citoyen Lot-et-garonnais devait voter pour 3 projets de son choix afin de les voir se concrétiser.

A l'issu des votes et d'une phase de dépouillement, le projet retenu par le plus grand nombre de votes sur notre canton d'Agen Ouest est donc celui porté par l'**ENTENTE SPORTIVE DU BRUILHOIS** : l'achat d'un Mini Bus, pour transporter les Equipes du Club de Basket, les enfants sur les lieux d'entrainement.

Ce véhicule pourra aussi servir à l'Ecole d'Aubiac pour des sorties par petits groupes, ainsi qu'à d'autres associations du village qui en manifesteront le besoin.

Félicitations à l'ESB pour la réalisation de ce projet.

Georgette ROUILLÉS

YOG'AUBIACAIS : Cours de Hatha Yoga

Le yoga est une pratique ancestrale venue d'Inde. Elle est douce, progressive, respectueuse du corps et du souffle et permet de développer la vitalité, la santé, la connaissance de soi. Ce travail profond se fait sur différents plans : postures, respiration, relaxation, observation, concentration, méditation. Les postures ont pour objectif d'amener l'harmonie dans le corps et de favoriser son équilibre. Le travail sur la respiration, la relaxation, la méditation permettent la stabilisation du mental et en font une méthode de santé anti-stress.

Vous pouvez débuter à n'importe quel âge, il faut juste avoir le profond désir de mener une vie plus saine. Et pour pratiquer, il suffit tout simplement d'avoir un corps, d'être vivant !

Les séances de Yoga se déroulent le **Jeudi**, **salle Dernelle**, avec une enseignante diplômée de l'Ecole Nationale des Professeurs de Yoga, certifiée en Yoga Entreprise et méditation :

- de 17h 45 à 18h 45 ou de 19h 15 à 20h 15

Compte tenu des contraintes sanitaires, des précautions seront prises pour assurer la sécurité de chacun avec un dispositif d'inscription préalable aux cours pour limiter le nombre de participants.

1 séance d'essai est offerte. Prévoir une tenue confortable un tapis, une grande serviette et une couverture légère.

Présidente de l'Association Yog'Aubiacais* :
Laurence IGOUNET - 06 83 16 78 16
Enseignante : Martine AMADIEU – 06 82 48 28 61

** association affiliée à la Fédération Nationale des Professeurs de Yoga*

LIBERTÉ D'ÊTRE : COURS de RELAXATION

Tous les Lundis à 18h30 , à la Salle des Fêtes d'Aubiac
Pendant **1h15**, venez apprendre à vous **relaxer**, à **respirer** consciemment, afin de **détendre** votre corps et votre esprit pour :
+ chasser la fatigue et le stress,
+ dénouer les tensions physiques et psychologiques,
+ faire circuler librement les énergies dans votre corps,
+ s'harmoniser par les couleurs et les mouvements,
+ être à l'écoute de son corps
Séances ouvertes à tous,
Petits et grands, jeunes et moins jeunes…
PRIX : 5 euros la Séance (Règlement à la séance)
Pas d'engagement sur la durée, possibilité de commencer à tout moment. Vous êtes les BIENVENUS !!!

Renseignement : Béatrice ESTORY 06.86.81.04.99

DUO DANSE :

Depuis 2018, nous sommes un couple de partenaires de danse sportive qui proposons tous styles de danses latines (Chacha, Rumba, Rock, Samba...) mais aussi de la Bachata et Salsa et quelques danses standards (Tango, Quickstep...)
La pratique proposée est une pratique de loisir axée sur le plaisir d'apprendre et de découvrir une multitude de danses.
Nous nous adressons principalement à des débutants mais nous sommes ouverts à tous les niveaux.

Notre créneau horaire est le mardi de 20h à 21h15 et nous proposons deux danses sur le créneau.
Nous dansons à la salle des fêtes d'Aubiac qui jouxte le gymnase.
Le masque est obligatoire pour la pratique et du gel hydroalcoolique est à votre disposition pendant la séance.
La bonne humeur est au rendez-vous !
L'adhésion est de 50 euros à l'année de septembre à fin juin. Il n'y a pas de cours pendant les vacances ou très exceptionnellement.
Nous vous attendons nombreux! Vous pouvez venir essayer avant que de souscrire.

Sophie et Pascal pour Duo Danse Sophie : 06.21.41.14.83

GYM VOLONTAIRE

Mercredi 24 juin 2020 s'est tenue l'Assemblée Générale annuelle de l'association en présence de ses membres et du bureau, ainsi que de Monsieur Jean-Marc CAUSSE, Maire d'Aubiac et de Madame Françoise LAURENT, conseillère départementale et municipale.

Sa présidente, Marie LARTIGOU a souligné à nouveau l'ambiance conviviale qui régnait chaque mercredi de 19h30 à 20h30, ambiance qui a manqué à tous ses membres après l'arrêt brutal des cours le 11 mars pour les raisons sanitaires connues. Elle a tenu aussi a renouveler ses remerciements auprès du maire pour le prêt de la salle des fêtes et la subvention ainsi qu'au département.

Pendant l'été, les membres de l'association se sont donnés RV cet été tous les mercredis devant la salle des fêtes à 19h30 pour une marche d'une heure… pour rester en forme !

Renouvellement du bureau :

Marie LARTIGOU, Présidente, 06. 84.84.93.62
Viviane CHARTRER, Co-Présidente
Patricia CLAVERIE et Marie-Christine PEJAC, Trésorières
Sandrine MAZERES et Ana-Cristina BRANCO, Secrétaires.

L'assemblée Générale du 24 Juin s'est poursuivie par une « auberge espagnole » dans la bonne humeur, et dans le respect des règles sanitaires applicables à cette période.

Les cours ont repris en septembre, le mercredi de 19h30 à 20h30, dans le respect des règles sanitaires.

Cotisation annuelle : 65€. **Venez faire des séances d'essai après le dé-confinement.**

MUSIKETO : l'association qui vous fait du bien !

L'ouverture de la saison 2020 bien lancée avec Horace Silver Tribute trio le 7 février dernier, a malheureusement suivi le cours des évènements sanitaires et les concerts suivants ont dû être annulés.

Ils seront reportés en des temps meilleurs.

Tout de même, Muziketo ne se décourage pas et dès la fin du confinement a remis en place les ateliers de groupes musicaux dans le respect du protocole sanitaire qui s'impose.

C'est ainsi que le concert de présentation du travail des groupes amateurs de cet atelier Muzika s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur au coeur de la petite cour du château le 16 juillet.

L'atelier Muzika est toujours en plein essor avec aujourd'hui 20 participants réunis en 4 groupes de styles différents (pop, rock, jazz latin et bossa nova).

Le bureau de Muziketo compte cinq bénévoles seulement et profite de cet article pour lancer un appel aux Aubiacais volontaires pour participer à l'organisation des futurs concerts. Toutefois, compte tenu des circonstances, la programmation des concerts ne reprendra probablement pas avant l'été prochain.

Contact : le Président, Alain Bouvelle au 05 53 47 63 54

http://muziketo.wixsite.com/muziketo

« Le Sex Têtes en l'air » l'un des groupes de l'atelier Muzika

Rodolphe Tissinier en concert au château d'Aubiac

The Mel Fashion Show

Présidée par **Melvyn Schmittlin**, l'Association The Mel Fashion Show organise des défilés et élections de Miss pour les jeunes filles à partir de 16 ans, sans critères de taille ni de poids !

L'association organise chaque année son élection annuelle de Miss Bruilhois.

Pour cela toutes les candidates intéressées seront les bienvenues tout au long de l'année !

Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter :

Melvyn 06.03.74.33.27

ACRB Association des Cavaliers Randonneurs du Brulhois

Née il y a plus de 30 ans à Aubiac, l'Association des Cavaliers Randonneurs du Brulhois a pour objectif de valoriser les chemins du canton, et de la région, en y rassemblant cavalières et cavaliers, randonneuses et randonneurs lors de sorties conviviales.

Chaque année au mois d'Avril, l'association organise une grande journée de randonnée ouverte à toutes et tous, à cheval ou à pied, au départ d'Aubiac.

L'occasion de découvrir les beaux chemins du Brulhois et de se rencontrer lors d'un événement festif et familial.

Tout au long de l'année nous organisons également des randonnées d'une ou plusieurs journées, à destination des membres de l'association. En 2020 nous avons parcouru les chemins du Cantal, du Pays de Serres et du Lot.

Vous avez un cheval ? Vous souhaitez participer à nos randonnées équestres ?

Rejoignez-nous en 2021 !

Contacts : cavaliers.aubiac@gmail.com

Jean-Paul 06.70.54.19.23

AUBIAC AR'TOURISME

Nous sommes un groupe d'Artistes amateurs habitants à AUBIAC (ou y ayant habité) : Annie Claude BILLE, Christine Brunel, Patrick CAMBOULIVES, Mod et Erik DURTSCHI, Sylviane GOUDENHOOFT, Michel LEYMARIE, Michel MARQUÉ, Evelyne MARRAUD,…

Notre ambition est de soutenir la Culture et l'Art au travers de différentes manifestations, et de développer le tourisme local.

Chaque fin d'année, nous organisons une exposition de nos œuvres au Château d'AUBIAC.

Depuis 4 ans, les élèves de l'Ecole Primaire de notre village sont associés à cette exposition. Grâce à l'implication de l'équipe enseignante, c'est l'occasion pour les enfants de découvrir l'ART, et de développer leurs capacités en termes de créativité et d'imagination.

Œuvres CM1/CM2

Spectacle par la Compagnie du Nez Libre (2016)

Nous sommes également en charge de la gestion de l'Office de Tourisme, sachant que son animation est gérée par l'Agglomération d'Agen. Nous réfléchissons actuellement avec la Mairie à des idées afin de mettre en avant notre territoire (architecture, patrimoine, et productions locales) au niveau touristique dans le futur.

Visite de l'Eglise Ste Marie commentée
par Ghislaine Durovray (Guide)

En Août 2019, nous avons organisé le **1er MARCHÉ des ARTS et des GOURMANDISES**, sur la place de l'Eglise : toute la journée, des Artistes et Artisans avaient installé leurs stands, et le soir, la Chorale d'Aubiac puis le groupe Synopsis ont animé le **MARCHÉ GOURMAND**.

Cet évènement réussi, n'aurait pas pu se faire sans le soutien des autres associations qui ont répondu à notre sollicitation, et avec qui nous partageons la même passion pour notre beau village.

Compte tenu du contexte sanitaire de 2020, nous vous donnons rendez-vous en 2021 pour la 2ème édition !

David MAZERES 06.48.70.65.75

Facebook : @ **Ar'Tourisme Aubiac**

AUBIAC-COSEANO : Actualités du JUMELAGE

En 2020, à l'invitation de la municipalité de COSEANO (région Frioul-Vénétie Julienne), une délégation aubiacaise devait se rendre en Italie. Cela devait se faire en juin… Mais le covid a beaucoup sévi chez nos amis. Ici aussi. Le niveau de la pandémie, là-bas était très élevé. La prudence a été de mise. Le projet a été ajourné sine die. Il aurait pu être repris cet automne mais la situation actuelle est toujours délicate. Nous reprendrons tout cela dès que les conditions sanitaires le permettront.

Pour autant, les activités de la commission jumelage ont repris. Ainsi, chaque mardi – hors vacances scolaires – un groupe de 8 personnes s'est réuni de 18h à 19h pour se familiariser avec la langue de Dante. Depuis le reconfinement, tout est à nouveau compromis. Donc pas de chorale non plus.

Le projet d'une visite à COSEANO est toujours d'actualité. Tout le monde espère qu'en 2021, le COVID aura été vaincu. **Pazienza e corragio !!** *Jean-Pierre CAMPESAN*

L'APE : Association des Parents d'Elèves, c'est …

APE AUBIAC
des enfants, un village

- Une association loi 1901, indépendante, qui fonctionne grâce au bénévolat, aucune adhésion ni cotisation n'est demandée pour devenir membre
- L'organisation et l'animation d'évènements pour :
  - o Faire plaisir aux enfants et à leurs parents
  - o Participer à l'animation du village d'Aubiac
  - o Aider au financement des projets, sorties et matériels scolaires.

Rando de rentrée sous le soleil

L'an dernier, grâce à l'implication de tous les parents bénévoles, de l'équipe enseignante et de la mairie, une rando a été organisée et un spectacle de cirque acrobatique a eu lieu pour la première fois dans notre village !

Un projet pour le budget participatif, "il va y avoir du sport à l'école d'Aubiac" a été déposé en Mars.

Puis pendant le confinement, un "Drive" de plantes potagères, grâce auquel 900 plants ont été distribués dans tout le village et les alentours, a été mis en œuvre par notre équipe soudée et dynamique ! Sans oublier la réalisation des photos de classe, et ce, malgré les complications liés aux mesures sanitaires.

Et pour débuter l'année 2020, une tombola dont le tirage aura lieu en direct sur le net, le 6 Novembre, et encore des idées plein la tête !

Bref… vous l'aurez compris, le corona minus n'atteint pas la créativité de notre association et pour mettre tout ceci en action et rester dynamique, nous avons besoin de nouveaux membres ! Alors rejoignez-nous, chacun(e) s'engage dans la mesure de ses disponibilités et envies, la coolitude est notre philosophie !

Pour l'APE : Maggy Rouilles, Présidente
Elodie Bertrand, Secrétaire
Damien Lambert, Trésorier

Pour plus de renseignements et/ou pour devenir membre, vous pouvez contacter le bureau par mail :

ape.aubiac@gmail.com

Et pour suivre toutes nos actualités, le lien Facebook : **@APE.Aubiac**

Spectacle de la compagnie Lao, cirque, poésie et burlesque pour Noël

Le Potag'drive

Les autres ASSOCIATIONS de la COMMUNE :

- **La Société de Chasse: Stéphane SCHMITTLIN 06.27.77.18.09 schmittlin.s@gmail.com**
- **ASP Ball Trap: Philippe PREVITALI fifipr47@orange.fr**
- **Loisirs Culture et Tourisme: Stéphane SCHMITTLIN 06.27.77.18.09 schmittlin.s@gmail.com**
- **Eveil Aubiacais: Marie Thérèse PIACINTINI 06.76.81.30.61**
- **Les Anciens Combattants: Françoise LAURENT laurent.fg@wanadoo.fr**
- **Association Paroissiale: Pierre ARCHAMBAULT De VENCAY de-vencay.pierre@wanadoo.fr**

EXPRESSION LIBRE

Code Général des Collectivités Territoriales - Section 4 Article L2121-27-1 :

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale.

Les modalités d'application du présent article sont définies par le règlement intérieur du conseil municipal.

« AUBIAC COEUR et COTEAUX »

Par ces quelques lignes autorisées toute l'équipe «AUBIAC COEUR et COTEAUX» remercie vivement chacun des électeurs qui nous ont accordé leur confiance le 15 mars 2020.

Hélas les choses de la vie ne sont pas toujours celles que l'on souhaite.

Sachez que durant ce mandat avec les deux sièges acquis au Conseil Municipal nous ne manquerons pas de défendre nos valeurs.

Nous serons vigilants à ce que chaque règle soit respectée et que chaque prise de décision aille au profit et au confort des Aubiacais.

Au service de la commune et de tous les habitants nous emploierons notre énergie en tant que force de proposition, nous serons actifs dans tous les débats afin de faire vivre la démocratie.

JL.POLI / JM.BERTON

« POURSUIVONS ENSEMBLE L'AVENIR D'AUBIAC »

« Poursuivons ensemble l'avenir d'Aubiac » remercie sincèrement les électrices et électeurs qui lui ont renouvelé leur confiance lors du scrutin du 15 mars dernier.

La liste «Poursuivons ensemble l'avenir d'Aubiac» informe les aubiaises et aubiacais :

- Que par protestation déposée au Tribunal administratif de BORDEAUX, enregistrée le 27 mars 2020, M. Jean-Marie BERTON a demandé au Tribunal d'annuler les opérations électorales qui ont eu lieu le 15 mars 2020 sur la commune d'AUBIAC.

- Par jugement en date du 15 septembre 2020, après audience du 1er septembre 2020, le Tribunal a rejeté toutes les conditions de ce dernier, tendant à l'annulation des élections municipales du 15 mars 2020 et en conséquence décidé que la protestation de M. BERTON devait être rejetée.

- Aux termes dudit jugement, il a en outre, été précisé, que les commentaires émis par les membres de la liste de M. CAUSSE à la suite de la démission de Mme CARBO, après les élections du 15 mars 2020, ne revêtaient pas un caractère injurieux ou diffamatoire, et qu'en tout état de cause, ce grief devait être écarté.

Dès le lendemain de l'élection, notre équipe s'est mise au travail et s'est réunie régulièrement pour faire avancer les projets annoncés dans notre profession de foi.

Plus que par des paroles, nous sommes acteurs de la vie aubiacaise.

Nous avons déjà travaillé par exemple à la constitution d'un atelier numérique, et d'une soirée citoyenne sur le jardin sans produits chimique.

Malheureusement stoppés par la COVID-19, nous espérons donc vous faire partager ces projets et bien d'autres dès 2021.

D'ici là, passez de bonnes fêtes et prenez soins de vous.

La LISTE COMPLÈTE.

Les Aubiacaises et les Aubiacais ont du TALENT !

Dans cette nouvelle rubrique, nous vous présenterons dans chaque Bulletin municipal une Aubiacaise ou un Aubiacais ayant un talent exceptionnel, quel que soit le domaine : dessin, sculpture, danse, théatre, musique, chant, écriture, cuisine, jardinage, engagement humanitaire, implication territoriale …
Pour cette première, nous avons choisi de mettre en lumière Michel LEYMARIE, Menuisier, Artiste Peintre et Sculpteur.

Michel LEYMARIE, né à Moncaut le 13 Janvier 1939 mais Aubiacais de cœur, est un Artiste passionné depuis toujours. En effet, il débute très tôt le dessin à l'école de son village de naissance. Puis découvre la Linogravure à l'école de Laplume. Michel a alors seulement 10 ans et sait déjà manier sa passion pour l'art en sculptant les différents tampons en 3 couleurs de l'imprimante de l'époque.

A 17 ans il se lance dans un CAP menuiserie/ébénisterie au Collège Technique Jean-Baptiste de Baudre, où son talent est très vite remarqué par ses professeurs et ses camarades. Lors d'un exercice, il se rappelle avoir dessiné des mains. La meilleure œuvre de la classe étant affichée et remplaçant la précédente, celle de Michel le sera pendant près de 8 ans.

Débrouillard, Michel s'est construit tout seul. Il obtient à 18 ans le brevet de Maîtrise et le Premier Prix de dessin d'Art et de Technologie et d'Atelier. Ses qualités techniques et professionnelles lui permettent d'être embauché par l'entreprise de menuiserie NOUBEL, qu'il finira par racheter quelques années plus tard, et dont il sera le patron jusqu'en 2000.

En Janvier 1960, il part pour l'Algérie mais l'art l'accompagne toujours : ses camarades de guerre ne cessent de lui demander de dessiner d'après photos le portrait de leurs femmes. Au retour, il rencontre Joseline en mars 1962, et l'épousera six mois plus tard, en l'Eglise d'Aubiac. Il n'est alors qu'un simple artisan et sans argent, mais c'est le début entre eux d'un amour immense.

Aujourd'hui, il passe la plupart de son temps avec ses petits-enfants, artistes eux aussi à leur manière, et les accueille dans la demeure qu'il a dessinée, bâtie et totalement meublée. Ayant dit à sa femme lorsqu'il l'a rencontrée, qu'il lui construirait une maison, il peut enfin et à raison se permettre de lui rétorquer maintenant « qu'est-ce que je n'ai pas fait ici ? ».

Retraité à partir de 2002, il se met à sculpter et s'intéresse particulièrement aux courbes féminines, qu'il décrit comme étant « plus intéressantes que celles des hommes, plus belles, plus fines ». Sa créativité n'a de limite que son imagination infinie : il sculpte notamment à partir de souches ou de racines qu'il transforme en cheveux aux vents, en queues d'animaux par exemples, ou en objets qui serviront comme décoration.

Fervent habitant d'Aubiac, Michel a pu voir le village évoluer à travers les décennies. Il l'a connu par le passé, avec un forgeron et deux cafetiers et a toujours milité pour qu'il soit « entretenu et pas démoli ».

Aujourd'hui, Michel LEYMARIE est donc bien occupé et toujours actif, entre le dessin, la sculpture et la menuiserie. Il est toujours prêt à échanger avec vous sur l'Art dans sa diversité, ou à vous raconter une anecdote sur Aubiac.

Et cela, toujours avec le sourire et l'enthousiasme qui ne le quittent jamais !!!

Anaïs MAZERES (Lycéenne Aubiacaise)